



**Fondation des
maladies de l'œil**

Voir • Savoir • Prévoir

En collaboration avec le



RRSV

Réseau de recherche
en sciences de la vision

SUBVENTION DE RECHERCHE

FONDS MYOPIE

Concours 2025

RÈGLEMENTS

Date limite pour soumettre une demande : 15 juillet 2025

Objectif

L'objectif de ce programme de subvention est de soutenir des initiatives en recherche permettant de comprendre, prévenir et traiter la myopie. Il vise tous les champs de recherche, tant fondamentale, appliquée, que sociale et préventive. Ce programme vise le financement d'initiatives de recherche prometteuses à haut risque (high-risk/high-reward) sur la myopie. En adéquation avec sa mission, la fondation souhaite financer des projets nécessitant du « seeding money » pour démarrer des projets et les rendre compétitifs pour les grands organismes fédéraux (ex. IRSC/CIHR).

Admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Le projet doit porter sur la myopie;
- Le chercheur principal doit avoir un poste en recherche dans une université reconnue au Québec;
- Le(s) co-chercheur(s) peut/peuvent être hors Québec, mais doit/doivent œuvrer en milieu universitaire;
- Le(s) co-chercheur(s) hors Québec ne peut/peuvent pas recevoir de fonds de la fondation pour les travaux;
- Un seul projet peut être soumis par chercheur. Si un chercheur est impliqué dans plus d'un projet (comme co-chercheur), il ne doit y avoir aucun chevauchement (conceptuel ou budgétaire) entre les projets;
- Il ne doit y avoir aucun chevauchement avec tout autre projet financé.

Le chercheur principal Québec doit satisfaire à la définition de chercheur autonome, telle que formulée par le FRQS: « Personne qui détient un doctorat ou l'équivalent et une affiliation universitaire lui permettant de superviser des étudiants de 2^e et 3^e cycles, qui peut mener des travaux de recherche de façon autonome et qui détient un poste régulier de professeur ou de chercheur dans un établissement universitaire québécois, ou un poste régulier de chercheur dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Les personnes qui détiennent un diplôme professionnel doivent avoir bénéficié d'une formation en recherche d'une durée minimale de deux ans à temps complet. »

Critères d'évaluation

Les demandes de financement seront évaluées avec un comité de chercheurs selon les critères explicités en haut de rubrique de chacune des sections du présent formulaire.

Montant et conditions des octrois

- Le support financier pour un projet est accordé pour une année (non renouvelable).
- Le budget maximal qui pourra être alloué par projet est de 50 000\$ et un maximum de 2 subventions seront octroyées par concours. La Fondation se réserve le droit de ne pas remettre les 2 subventions advenant le cas où la qualité des projets présentés n'est pas suffisante.
- Les fonds octroyés seront versés à l'**établissement gestionnaire du chercheur principal**. L'utilisation des fonds par l'équipe de recherche est ensuite régie par les [Règles générales communes du FRQ](#).

Rapport scientifique

Pour tout projet subventionné, un rapport scientifique d'une page décrivant les retombées scientifiques et les effets leviers devra obligatoirement être déposé au terme de la présente subvention.

Rapport financier

Pour tout projet subventionné, un rapport financier devra être soumis à la fin de l'année financière (31 mars) suivant l'octroi, et ce jusqu'à la fin de la période d'utilisation des fonds octroyés. À la fin de la période de subvention, les sommes non dépensées devront leur être retournées, à moins d'obtenir une entente de prolongation.

Engagement

Les chercheurs principaux et les co-chercheurs s'engagent à :

- Mentionner le support de la « Fondation des maladies l'œil (FMO) » et du « Réseau de recherche en Santé de la Vision (RRSV) », lorsqu'applicable, dans toute publication ou présentation résultant du projet de recherche financé.

Comment appliquer

La demande doit être transmise sous forme d'un **document PDF unique comprenant, dans l'ordre suivant :**

- Toutes les sections du « **FORMULAIRE DE DEMANDE DU PROGRAMME FONDS MYOPIE** » dûment complété ;
- Un CV commun Canadien (FRQS avec contributions ou IRSC) des chercheurs du Québec et l'équivalent pour les chercheurs hors Québec.

Les dossiers incomplets et/ou non conformes seront rejetés.

Pour faire parvenir votre demande complète (PDF) ou pour plus d'information :

Steeve Lachance, directeur général de la Fondation des maladies de l'œil

slachance@fondationoeil.com



En collaboration avec le


RRSV
 Réseau de recherche
 en sciences de la vision

SUBVENTION DE RECHERCHE

FONDS MYOPIE

Concours 2025

FORMULAIRE de DEMANDE

 Date limite pour soumettre une demande : **15 juillet 2025**

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :

FR :

AN :

Chercheur(s)* et collaborateur(s)

- Ajouter le nombre de lignes nécessaires.

	Cochez				
	Chercheur principal*	Co-chercheur*	Collaborateur	Étudiant	
NOM DE FAMILLE, prénom, titres					• Courriel • Affiliation principale • Adresse complète (ville, pays)
Équipe de recherche					

* Doivent être membre du corps professoral d'une université québécoise (ou autre province, pays) reconnue ou membre permanent d'un service clinique d'ophtalmologie d'un centre hospitalier universitaire

Domaine de recherche :

- ☐ Recherche fondamentale
- ☐ Recherche appliquée (clinique/pré-clinique)
- ☐ Recherche sociale

Langue de correspondance :

☐ Français ☐ Anglais

Langue de rédaction de la demande :

☐ Français ☐ Anglais

Résumé du projet (350 mots maximum) :

SECTION 2. SUGGESTION D'ÉVALUATEURS POTENTIELS

(Jusqu'à 5 noms du Canada ou à l'international)

Les évaluateurs ne doivent pas avoir publié avec les chercheurs impliqués dans la demande

Inclure : NOM, prénom, titres, courriel, affiliation, expertise

SECTION 3. SIGNATURES
Noms et signatures des chercheurs principaux, co-chercheurs et collaborateurs
Ajouter le nombre de lignes nécessaires.

Nom	Signature	date
-----	-----------	------

Nom	Signature	date
-----	-----------	------

Nom	Signature	date
-----	-----------	------

SECTION 4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Coordonnées complètes du représentant de la Direction des finances qui administrera la subvention en cas d'octroi.

NOM, prénom :

Téléphone :

Courriel :

Institution (à laquelle sera émis la subvention) :

Adresse postale :

Numéro du fonds (si disponible) :

SECTION 5. RÉSUMÉ VULGARISÉ (en français ET en anglais, **maximum 250 mots par langue**)
Décrire dans un langage simple le but de l'étude, les résultats attendus et l'impact prévu de ce projet.
Pour fin de diffusion et promotion.

Titre du projet :

Résumé:

* * *

Project title:

Summary:

SECTION 6. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RECHERCHE PRÉVUS POUR L'ANNÉE À VENIR

(maximum 3 pages, une annexe d'un maximum de 2 pages est aussi permise pour les figures, tableaux et références)
Décrire la problématique, les objectifs, la méthodologie, les résultats préliminaires et la pertinence du projet.

SECTION 7. ÉCHÉANCIER ET FAISABILITÉ (maximum 1 page)

Décrire le calendrier des principales étapes qui permettront la réalisation du projet, ainsi que la faisabilité de ce projet.

SECTION 8. BUDGET (ajouter le nombre de pages nécessaires)

Décrire les dépenses pour lesquelles des fonds sont demandés, et ce, pour chacune des catégories budgétaires pertinentes.